



Commission de l'attractivité, du développement du département et des relations institutionnelles

214 - Plan de développement touristique du Bas-Rhin

Proposition d'attribution de subventions dans le cadre du Contrat de Destination Touristique du Massif des Vosges selon le programme d'actions 2016.

Rapport n° CP/2016/300

Service gestionnaire :

K210 - Développement culturel et touristique - Direction

Résumé :

Le rapport propose à la Commission Permanente de décider d'attribuer des aides financières selon le programme d'actions 2016 et le plan de financement du Contrat de Destination Touristique du Massif des Vosges, pour lequel le Département est sollicité à hauteur de 18 250 euros, conformément aux engagements pris dans le contrat-cadre de destination Massif des Vosges 2014-2018 approuvé par la délibération de la Commission Permanente n° CP/2014/155 du 3 mars 2014.

1. Le contrat-cadre de destination touristique du Massif des Vosges

Les acteurs institutionnels du Massif des Vosges se sont unanimement mobilisés pour promouvoir de façon plus ambitieuse le développement touristique et l'attractivité du Massif des Vosges au moyen d'un contrat de destination approuvé par l'Etat. Cet outil apparaît comme un levier efficace pour amplifier et apporter une reconnaissance nationale et internationale à la destination touristique du Massif des Vosges.

Le contrat-cadre de destination touristique du Massif des Vosges, approuvé par la Commission Permanente du Conseil Général du 3 mars 2014, couvre la période 2014 à 2018.

Les axes de développement sont les suivants :

- accroître la notoriété nationale et internationale du Massif des Vosges : outre le marché français, cinq marchés européens de proximité sont ciblés en priorité : l'Allemagne, les trois pays du BENELUX, la Suisse ;
- développer les nuitées touristiques des clientèles françaises de 10 % et des clientèles internationales de 15 %, ainsi que les retombées économiques induites ;
- favoriser le maintien et la création de l'emploi dans les territoires du massif ;
- renforcer et intensifier les partenariats et les mutualisations entre les acteurs du tourisme dans le Massif des Vosges.

La mise en œuvre du contrat de destination s'articule autour de cinq volets complémentaires :

- la structuration et la qualification de l'offre,
- le marketing, la promotion, la communication,
- l'intégration territoriale du tourisme,
- l'observation,
- l'animation du contrat de destination.

Le contrat de destination rassemble autour de ces objectifs partagés les partenaires institutionnels du Massif des Vosges (Etat, Région, sept Départements) ainsi que Atout France (structure nationale en charge de la promotion internationale de la destination France), les deux Parcs naturels régionaux, les Chambres consulaires et les Fédérations régionales des offices de tourisme.

Il est doté d'un budget prévisionnel de 3 500 000 euros sur les cinq années d'exécution, ventilé comme suit :

- FEDER interrégional Lorraine : 1 750 000 €,
- Etat : 750 000 €,
- Les Régions : 500 000 € *
- Les 7 Départements : 500 000 € *

** au prorata de la population sur le territoire du massif*

Le contrat de destination touristique du Massif des Vosges est décliné en plans d'actions annuels dans la limite de l'enveloppe financière ci-dessus, s'appuyant sur les cinq filières de la stratégie touristique du Massif des Vosges :

- Filière « stations-vallées » destination hivernale (territoire comprenant un ou plusieurs domaines skiables et une offre mutualisée d'hébergement en direction principalement des familles) ;
- Filière « bien-être en montagne » (air pur, ressourcement, quiétude, sports doux de plein air, détente en famille, forêtthérapie, etc.) ;
- Filière « itinérance » portée par l'ADT du Bas-Rhin (randonnée principalement pédestre sur plusieurs jours associant des itinéraires, réseaux d'hébergements, transport de bagages, offre accompagnée) ;
- Filière « éco-tourisme » (prise en compte de préoccupations environnementales dans l'économie touristique, valorisation et interprétation des patrimoines) ;
- Filière « sites de visite » (sites ou groupes de sites proposant des prestations marchandes de découverte d'un patrimoine historique, culturel ou naturel emblématique du massif, pouvant être inscrites dans un pass ou un produit « packagé » de séjour).

Le Département du Bas-Rhin a contractualisé son engagement sur la base d'une dotation annuelle moyenne de 18 250 euros sur les cinq ans du contrat, soit une enveloppe prévisionnelle totale de l'ordre de 91 000 euros.

2. Le projet de programme d'actions 2016 et son financement prévisionnel

Le projet de programme d'actions 2016 du contrat de destination Massif des Vosges et son plan de financement prévisionnel apparaissent dans le tableau annexé au rapport.

Le coût total du projet de programme d'actions 2016 s'élève à 826 806 euros. Le besoin de financement de ce programme, hors FEDER Massif des Vosges, s'établit à 223 833 euros, part attendue des collectivités régionale et départementales.

Aux côtés des collectivités, d'autres financements sont sollicités : Europe (PO FEDER-FSE Lorraine et Massif des Vosges) pour 300 759 euros, Etat à hauteur de 196 563 €, autofinancement et fonds privés pour 105 651 euros.

La participation financière bas-rhinoise est attendue à hauteur de 18 250 euros, conformément au contrat-cadre qui engage le Département. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de 2016.

Les financements départementaux sont fléchés comme suit :

- Filière « itinérance »

Parmi les thématiques développées, peuvent être citées en exemples : l'expérimentation d'un nouveau concept de randonnée pédestre dit « *randonnée sauvage* » privilégiant le retour à la nature et l'approche participative ; la labellisation européenne « *Leading Quality Trail* » de la Traversée des Vosges GR 5/53 ; la réalisation d'un reportage photos hiver..

- Le coût des actions portées par Alsace Destination Tourisme (anciennement ADT 67) s'élève à 193 000 € en 2016.

La participation financière proposée pour le Département du Bas-Rhin s'élève à 8 437 €.

- Action portée par le Réseau IDEAL : l'organisation des 6èmes Assises de la Randonnée pour un coût total de 78 102 €.

La participation financière proposée pour le Département du Bas-Rhin s'élève à 2 233 €.

- Filière « stations-vallées »

Parmi les thématiques développées, peuvent être citées en exemple : la poursuite de l'accompagnement des stations sur la base de l'audit réalisé (propositions opérationnelles d'aménagements complémentaires et d'offres de produits positionnés famille) ; la fédération des stations autour d'une communication « *famille* » commune et la promotion du massif comme destination « *famille* ».

Cet axe est animé par le Département des Vosges pour un montant global annuel de 151 200 €.

La participation financière proposée pour le Département du Bas-Rhin s'élève à 3 360 €.

- Filière « bien-être »

Les actions liées à cet axe (adhésion au cluster « Tourisme et Bien-être », programmes de développement avec les marchés belges, allemands et néerlandais) sont mises en œuvre par Alsace Destination Tourisme (anciennement ADT 68), pour un coût de 62 020 €.

La participation financière proposée pour le Département du Bas-Rhin s'élève à 4 220 €.

La Commission de l'attractivité, du développement du département et des relations institutionnelles a émis un avis favorable le 13 juin 2016.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
37099	65-65733-91	18 250,00 €	18 250,00 €	18 250,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve le plan d'actions annuel 2016 du Contrat de Destination Touristique du Massif des Vosges et le plan de financement prévisionnel, joints en annexes à la présente délibération.

Elle décide par ailleurs d'affecter la participation financière du Département du Bas-Rhin de 18 250 euros comme suit :

- 12 657 euros au bénéfice d'Alsace Destination Tourisme pour les actions que l'association porte au titre de la filière "itinérance" (à hauteur de 8 437 €) et pour les actions de la filière "bien être" (pour un montant de 4 220 €) ;

- 2 233 euros au bénéfice du réseau IDEAL pour l'organisation des 6èmes Assises de la Randonnée.

- 3 360 euros au bénéfice du Département des Vosges pour les actions que cette collectivité porte au titre de la filière "stations-vallées" ;

Strasbourg, le 22/06/16

Le Président,



Frédéric BIERRY